Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20260923-2026_059-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 21
Pouvoirs : -
Votants : 21

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-059

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan
ABSENTS : RYO Nathalie, TRICHEREAU Benoit
SECRETAIRE : PROVOST Odile

Objet :
Finances - Rapport n°4 - Admission en non-valeur

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 23 septembre 2026

Le comptable public a informé la commune de l'impossibilité de recouvrer certains titres de recettes et en demande l'admission en non-valeur.

Ces titres ont été émis entre 2018 et 2024 pour un montant total de 1 186.01 € et n'ont pu être recouvrés pour les motifs suivants : demande de renseignement négatif, saisies impossibles.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur n'entraîne pas l'extinction de la dette, et que le recouvrement peut intervenir si des renseignements nouveaux sont susceptibles de le relancer.

Au vu des éléments exposés, le Conseil Municipal délibère par 21 voix pour **ADMETTRE** en non-valeur les titres irrécouvrables présentés par le comptable public pour un montant total de 1 186.01 €.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)